

Compte-rendu du conseil municipal du mardi 17 octobre 2017 à 19h 00

Convocation du 5 octobre 2017
Secrétaire de séance Philippe Courdille
Absent excusé : Pierre Abel Simonneau

Secrétaire de mairie en congés du 23 au 28 octobre

L'adoption - ou pas - inscrite à l'ordre du jour des nouveaux statuts concernant la fusion des syndicats des eaux - Rions et Podensac / Cadillac - ne peut être mise à délibération ceux-ci n'étant pas parvenus en mairie comme cela avait été prévu.

Concernant les nouveaux statuts proposés suite à la fusion des communautés de communes du Targonnais et du Sauveterrois ceux-ci sont adoptés en l'état à l'unanimité des membres présents étant entendu que la compétence voirie doit être précisée.

Les textes définissant la GEMAPI - Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations – fait actuellement l'objet de réunions d'informations afin que le syndicat de bassin versant auquel nous sommes rattachés - le SIABVO - se détermine quant à son avenir territorial notamment et ce avant le 1^{er} janvier 2018.

Normalement la compétence devient communautaire à partir de cette date-là à moins qu'un syndicat créé à cet effet ou déjà existant n'assume cette compétence.

Le piédroit amont du pont de Bibard étant très dégradé, une intervention urgente s'avère nécessaire. A cet effet le devis dressé par l'entreprise PINTO de Latresne est accepté pour la somme de 2 016 € ttc.

L'entreprise de peinture MATE qui nous a proposé un devis pour la somme de 2 877,60 € ttc nous a fait savoir que finalement elle ne pourrait intervenir par manque de personnel. La solution concernant à appliquer une couche d'impression et terminer les travaux au printemps prochain n'est bien sûr pas retenue. Une autre entreprise doit être trouvée pour intervention dès que possible.

Des travaux sont à effectuer au niveau du groupe scolaire : toiture de la classe - nouvel accès classe et éclairage et pose de stores - peinture des menuiseries extérieures de la cantine et pose d'une clôture grillagée sur mur côté vigne. Un dossier de demande de subventions sera présenté à cet effet dans le cadre du SIRP.

L'opération de reprise de bien en état d'abandon, parcelles D 607 et D 608 Route du Moulin entamée en 2007 doit se terminer par la transmission du dossier en Préfecture. Le projet public étant l'implantation d'un parc de stationnement, un cahier de doléances relatif à l'exécution de celui-ci sera ouvert à cet effet et tenu à disposition du public en mairie à compter du 23 octobre 2017 et ce durant un mois. Délibération est prise en ce sens.

Les travaux sur voirie communale effectués par l'entreprise EUROVIA dans le cadre du groupement de communes ne peuvent faire l'objet, en l'état actuel, d'une réception définitive

puisque n'étant pas terminés. Le représentant du cabinet d'études AZIMUT, maître d'œuvre, doit venir constater les prestations restant à exécuter.

La démarche administrative concernant la demande, par des riverains, d'aliéner les chemins ruraux dits de La Font et de Naudinot ne pourra être poursuivie puisque des parcelles se trouvent enclavées et qu'aucune solution n'a été proposée (vente, échange, etc...)

Il est fait part d'une information communiquée en réunion de la CDC relative à l'installation de la fibre optique pour chaque foyer. Avant fusion la CDC du Sauveterrois avait mis en place un programme dans ce sens pour l'ensemble des communes de son territoire. Il s'avère que l'appel d'offres étant bien inférieur à l'estimation de base et les taux d'intérêt très bas permettent d'étendre cette opération à l'ensemble des communes formant la nouvelle CDC (Sauveterrois + Targonnais). L'emprunt contracté à cet effet par la CDC est de 3 500 000 €.

Il est rappelé que la sur largeur créée sur la voie communale au lieu-dit La Font est faite pour le stationnement des camions lors du déchargement de marchandises et non pour le stationnement de véhicules particuliers. Un courrier a été envoyé en ce sens aux personnes intéressées.

L'intervention consistant à refaire le crépi de la rampe d'accès à la mairie sera effectuée ainsi que la pose d'un élément de ferronnerie devant empêcher les infiltrations d'eau. Devis ferronnerie non reçu à ce jour. Crépi refait suite à malfaçon.

Le point est fait sur l'avancement et les modifications demandées concernant la mise en place du nouveau site internet.

Les services de la Préfecture nous ont fait savoir que le dossier de demande de subvention relatif à l'extension du cimetière est complet. D'autre part, aucune nouvelle à ce jour de Madame l'Architecte des Bâtiments de France venue donner son avis sur les éventuels travaux à effectuer sur le mur de l'ancien cimetière.

Est abordée une discussion sur l'éventuel changement de logiciels (comptabilité, population, etc...) aujourd'hui assuré par JVS Mairistem. L'offre proposée par AGEDI s'avèrerait plus complète pour un coût de maintenance inférieur. La secrétaire de mairie doit aller dans une mairie voisine (Gornac) se rendre compte de la différence d'utilisation et des possibilités mises à disposition. Elle nous fera donc part de ses remarques pour nous aider dans notre décision étant entendu que les communes de Cantois – Ladaux et Arbis sont dans la même démarche ainsi que le SIRP de ces communes-là.

Une demande va être faite à un couvreur pour installer dès que possible en toiture de l'ancien presbytère un conduit réglementaire pour évacuation des fumées d'un poêle à bois.

Cérémonie du XI novembre rassemblement devant la mairie à 11h 30 pour un dépôt de gerbe au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur à la mairie.

Le repas des Anciens pourrait être remplacé par un après-midi galettes des rois. A définir précisément étant entendu que la date de cette manifestation est fixée au samedi 20 janvier 2018.

La séance est levée 20h 40

